

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE

DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

LOIS ET DECRETS

ARRETES, DECISIONS, CIRCULAIRES, AVIS COMMUNICATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	Lois et décrets			Débats à l'Assemblée Nationale	Bulletin Officiel Ann. march. publ. Registre du Commerce	REDACTION ET ADMINISTRATION DIRECTION
	Trois mois	Six mois	Un an	Un an	Un an	
Algérie et France ...	8 NF	14 NF	24 NF	20 NF	15 NF	Abonnements et publicité IMPRIMERIE OFFICIELLE 9, rue Trolier, ALGER Tél. : 66-81-49, 66-80-96 C.C.P. 3200-50 - ALGER
Etranger.	12 NF	20 NF	35 NF	20 NF	20 NF	

Le numéro 0,25 NF. — Numéro des années antérieures : 0,30 NF. Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés. Prière de fournir les dernières bandes aux renouvellements et réclamations. — Changement d'adresse ajouter 0,30 NF.

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES, DECISIONS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret n° 63-189 du 16 mai 1963 portant réorganisation territoriale des communes, p. 449.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Obligations. — Compagnie immobilière algérienne, p. 579.
— Société algérienne de magasins généraux, p. 579.
— Appels d'offres, p. 578.

Marchés. — Mise en demeure d'entrepreneurs, p. 580.

DECRETS, ARRETES, DECISIONS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret n° 63-189 du 16 mai 1963 portant réorganisation territoriale des communes.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des Ministres,

Sur le rapport du Ministre de l'Intérieur ;

Vu la loi n° 62-157 du 31 décembre 1962 tendant à la reconduction jusqu'à nouvel ordre de la législation en vigueur au 31 décembre 1962 ;

Vu le décret n° 59-321 du 24 février 1959 portant organisation de la commune d'Alger ;

Vu l'ordonnance n° 45-2604 du 2 novembre 1945 relative à la procédure de modification des circonscriptions administratives territoriales ;

Le Conseil des ministres entendu,

Décrète :

Article 1^{er}. — Le territoire national est divisé en communes conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le passif et l'actif des anciennes communes sont pris en charge par les nouvelles communes auxquelles elles sont rattachées.

Art. 3. — Toutes les délégations spéciales sont dissoutes.

En attendant qu'il soit procédé à des élections municipales, des délégations spéciales seront désignées dans chacune des nouvelles communes.

Art. 4. — L'organisation de la commune d'Alger demeure telle qu'elle a été définie par le décret n° 59-321 du 24 février 1959.

Art. 5. — Sont expressément abrogés : le décret n° 60-163 du 24 février 1960 portant modification du décret n° 59-321 du 24 février 1959 susvisé ; l'article 17 du décret n° 58-866 du 20 septembre 1958 portant organisation communale dans les départements des Oasis et de la Saoura, et les textes pris pour son application, ainsi que toutes dispositions contraires à celles du présent décret.

Art. 6. — Le Ministre de l'Intérieur et le Ministre des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République Algérienne Démocratique et Populaire.

Fait à Alger, le 16 mai 1963.

Ahmed BEN BELLA.

Par le Chef du Gouvernement,
Président du Conseil des Ministres,

Le Ministre de l'Intérieur,
Ahmed MEDEGHRI.

Le Ministre des Finances,
Ahmed FRANCIS.

DEPARTEMENT D'ALGER

Arrondissement	Nouvelles communes	Chef-lieu	Anciennes communes
Alger	Guyotville. Staoueli. Zéralda. Birkhadem. Douéra. Chéraga. Draria. Alger.	Guyotville. Staoueli. Zéralda. Birkhadem. Douéra. Chéraga. Draria. Alger.	Guyotville. Staoueli. Zéralda. Mahelma. Birkadem. Saoula. Douéra. Crescia. St Ferdinand. Chéragas. Beni-Messous. Draria. Baba-Hassen. Ouled-Fayet. El-Achour. Alger.
Blida	Blida. Birtouta. Boufarik. Bou-Ismail. El-Affroun. Koléa. Marengo. Mouzaïaville. Tipaza. Oued-El-Alleug.	Blida. Birtouta. Boufarik. Bou-Ismail. El-Affroun. Koléa. Marengo. Mouzaïaville. Tipaza. Oued-El-Alleug.	Blida. Béni-Méred. Bou Arfa. Chrèa. Birtouta. Chebli. Boufarik. Souma. Bouinan. Bou-Ismail. Attatba. Bérard. Bou-Haroun. Téfeschoun. El-Affroun. Ameur-El-Aïn. Koléa. Douaouda. Fouka. Marengo. Bourkika. Meurad. Mouzaïaville. Aïn-Romana. La Chiffa. Tipaza. Desaix. Montebello. Oued-El-Alleug.
Maison-Blanche	Aïn-Taya. L'Alma. Courbet. Fondouk. Fort-de-L'Eau. Maison-Blanche. Thniet-Beni-Aïcha. Réghaïa.	Aïn-Taya. L'Alma. Courbet. Fondouk. Fort-de-L'Eau. Maison-Blanche. Thniet-Beni-Aïcha. Réghaïa.	Aïn-Taya. Cap-Matifou. L'Alma. Courbet. Félix-Faure. Fondouk. Maréchal-Foch. Fort-de-L'Eau. Maison-Blanche. Ménerville. Réghaïa.

DEPARTEMENT D'ALGER (Suite)

Arrondissement	Nouvelles communes	Chef-lieu	Anciennes communes
Maison-Blanche (Suite)	Rivet. Rouïba. Rovigo. Sidi-Moussa. Rocher Noir. Ouled-Moussa. El-Arba. Hammam Melouane.	Rivet. Rouïba. Rovigo. Sidi-Moussa. Rocher Noir. Ouled-Moussa. El-Arba. Hammam Melouane.	Rivet. Rouïba. Rovigo. Sidi-Moussa. Bellefontaine. Corso. Ouled-Moussa. plus Bou-Zegza. L'Arba. Sohane. Hammam Melouane. Beni Miscera.

DEPARTEMENT DE MEDEA

Médéa	Médéa. Berrouaghia. Braaz. Borély-La-Sapie. El-Omaria. Loverdo. Si-Mahdjoub. Rebaïa. Boghari. Aïn-Boucif. Ouled Mareuf. Tletat Ed-Douair. Chahbounia. Aziz. Ouled Hellal. Aïn-Oussera	Médéa. Berrouaghia. Braaz. Borély-La-Sapie. El-Omaria. Loverdo. Si-Mahdjoub. Rebaïa. Boghari. Aïn-Boucif. Ouled-Mareuf Tletat-Ed-Douair. Chahbounia. Sebt-Aziz. Aïn-Dahlia. Aïn-Oussera.	Damiette (Esmar). Lodi. Mouzaïa-Les-Mines. Médéa. Berrouaghia. Ouled-Deïd. Braza. Mongorno. Borély-La-Sapie. Champlain. Sidi-Salem. Ouled-Brahim. Tiara. Ben-Chicao. Edmond Daudet. Loverdo. Oued Oughat. Nelsonbourg. Rebaïa. Boghar. Saneg. Oum-El-Djellil. M'Fatah. Boghari. Aïn-Boucif. Kef Lakhdar. Ouled-Mareuf. Tittery. Arthur. Bouaiche. Boughzoul. Chahbounia. Siouf. Letourneux. Aziz. Ouled Hellal. Ouled Anteur. Kef En N'Ceur. Paul Cazelles.
-----------------	--	---	---

DEPARTEMENT DE MEDEA (Suite)

Arrondissement	Nouvelles communes	Chef-lieu	Anciennes communes
	Ksar Chellala.	Ksar Chellala.	Serguine. Rechaïga. Ksar Chellala.
	Sidi Ladjel.	Sidi Ladjel.	Zenakhra. El-Ouerq.
	Megane.	Megane.	Megane.
	Zenzach.	Zenzach.	Guelte-Es-Stel. Zenzach.
	Birine.	Birine.	Benhar. Birine.
Djelfa	Djelfa.	Djelfa.	Djelfa (plus douar Sahry de la commune de Senalba à délimiter).
	Hassi Bahbah.	Hassi Bahbah.	Zaafrane. Ouled El Ghouini plus 4 fractions de la commune de Senalba (à délimiter).
	Zenina.	Zenina.	Zenina. Ouled Sidi Younes. Oum Hani.
	Messaad.	Messaad.	Messaad. Ouled Laouar. Ouled Toaba. Ouled Oum Lakhous plus partie de la commune Senalba (à délimiter).
	Aïn-El-Ibel.	Aïn-El-Ibel.	Ouled Khenatsa. Mekhalif Azerag. Aïn-el-Ibel Zaccar plus partie de la commune Senalba, plus partie de la commune Aïn-El-Hamara (à délimiter).
	Dar Chioukh.	Dar Chioukh.	Dar Chioukh. Hassi-El-Euch. Ouled Aïffa.
	Charef.	Charef.	Abdelaziz.
Sour-El-Ghozlane	Sour El Ghozlane.	Sour El Ghozlane.	Sour-El-Ghozlane plus douar Ouled Ferah et Oued Bonay de la commune de Dechmya, plus douar El-Morra de la commune de Serdoune (à délimiter).
	Djouab.	Djouab.	Djouab plus douar Bougaoudène de la commune de Dechmya plus douar Ridan de la commune de Mamora.
	Dirah.	Oued Guetrini.	Douars Ouled Djenane et Taïcha. Douar Serdoune de la commune de Serdoune. Douar Mamora de la commune de Mamora.
	Bordj Okhriss.	Bordj Okhriss.	Bordj Okhriss. Taguedide.
	Sidi Aïssa.	Sidi Aïssa.	Sidi-Aïssa. Ouled Ali Ben Daoud.
	Maginot.	Maginot.	Maginot.
	Aïn-El-Hadjel.	Aïn-El-Hadjel.	Selamates. Sidi Hadjeres.

DEPARTEMENT DE MEDEA (Suite)

Arrondissement	Nouvelles communes	Chef-lieu	Anciennes communes
Sour-El-Ghozlane (suite)	Aïn-Bessem.	Aïn-Bessem.	Aïn-Bessem. Soufflat. Metenane. Berville.
	Bir-Rabalou.	Bir-Rabalou.	Bir Rabalou. Hoche.
	La Baraque.	La Baraque.	La Baraque. Aboutville.
Bou-Saâda	Bou-Saâda.	Bou-Saâda.	Bou-Saâda.
	Ben S'Rour.	Ben S'Rour.	Ben S'Rour. Ouled Slimane. Roumana.
	Aïn Melh.	Aïn Melh.	Aïn-Melah. Ouled Sidi Ziane. Aïn-Rich. Ouled Amara.
	Djebel Messaad.	Djebel Messaad.	Djebel Messaad. El Hamel
	Medjedel.	Medjedel.	Medjedel. Temsä. Slim.
	Ouled Sidi Brahim.	Eddis.	Ouled Sidi Brahim. Ras Debaa.
Tablat	Tablat.	Tablat.	Tablat.
	Lakhedaria.	Zaoula Tourtatsine.	Tourtatsine. Bahata. El Ouazane.
	Souagui.	Souagui.	Ziana. Souaghi.
	Tchaif.	Beni Slimane.	El Euch. Tchaif.
	El-Azizia.	Betham.	Mihoub Maghraoua. El Guelb. Betham.

DEPARTEMENT D'ORLEANSVILLE

Duperré	Rouïna.	Rouïna.	Rouïna. Zeddine.
	Litré.	Litré.	Litré. Lavarande. Douar Boumaad. Fraction Toghaniout.
	Kherba.	Kherba.	Kherba (douar Louroud), Mekhatia (fraction Toghaniout non compris).
	Djelida.	Djelida.	Djelida Ahl El Oued. Ouaguenay.
	Carnot.	Carnot.	Carnot. Tachetat Zouggarä. Aïn Bou Yahia. (Douar Louroud rattaché à la commune de Kherba).
	Duperré.	Duperré.	Duperré. Bou Rached.
	El Attaf.	El Attaf.	Les Attafs. Tiberkanine. Beni Boudouane.

DEPARTEMENT D'ORLEANSVILLE (Suite)

Arrondissement	Nouvelles communes	Chef-lieu	Anciennes communes
Cherchell	Marceau.	Marceau.	Marceau. Zurich.
	Oued Damous.	Dupleix.	Oued Damous. Larhat. Zatima. Dupleix. Beni Mileuk.
	Gouraya.	Gouraya.	Gouraya. Aghbal. Bouhlal.
	Cherchell.	Cherchell.	Novi. Cherchell. Sidi Simiane.
Theniet-El-Haad	Marbot.	Marbot.	Marbot. Partie commune général Gou- raud. Douar Tighzert. Partie commune Oued Djemaa.
	Lardjem.	Souk-El-Haad.	Lardjem. Ouled Bakhta.
	Beni Boukhanous.	Aïn Lelou.	Beni Boukhanous.
	Beni-Hindel.	Bordj-Bounaama.	Beni Indel. Tamelahat. Beni Chaib. Zakkor. Bethaia. Ouled Ghalia. Molière Bou-Caid.
	Aïn Toutia.	Aïn Toutia.	Douar Lyra.
	Theniet-El-Haad.	Theniet-El-Haad.	Teniet-El-Haad. Douar Meddad. Douar Khemais.
	Bourbaki.	Bourbaki.	Bourbaki. Douar Ighoud.
	Trolard Taza.	Trolard Taza.	Trolard Taza (douar Khemais non compris) douar Thigzert.
	Taine.	Taine.	Taine.
	Charon.	Charon.	El Atmania. Ouled Ziad. Sobha. Charon. Malakoff. Sidi-Laroussi.
Orléansville	Masséna.	Masséna.	Masséna. Beni Ouazane. Sly.
	Orléansville.	Orléansville.	Orléansville. El Adjeraf. Pontéba.
	Lamartine.	Lamartine.	Lamartine. Beni Bouattab. Chouchaoua. Harchoun.
	Bougainville.	Bougainville.	Bougainville. Temdrara. Guerboussa. Tsighaout.
	Oued Fodda.	Oued Fodda.	Oued Fodda. Beni Rached.
	Warnier.	Warnier.	Warnier. Ouled Farès. Medjadja.

DEPARTEMENT D'ORLEANSVILLE (Suite)

Arrondissement	Nouvelles communes	Chef-lieu	Anciennes communes
Miliana	Miliana.	Miliana.	Miliana. Margueritte. Douar Zaccar.
	Oued Djer.	Oued Djer.	Oued Djer. Oued Sebt.
	Lavigerie.	Lavigerie.	Lavigerie. Voltaire.
	Affreville.	Affreville.	Affreville. Le Puits. Aïn-Sultan.
	Bou Medfa.	Bou Medfa.	Bou Medfa. Hammam Righa. Bouhallouane. Vesoul Benian. Changarnier.
	Dolfusville.	Dolfusville.	Dolfusville.
Ténès	El-Marsa.	El-Marsa.	El-Marsa. Baach.
	Rabelais.	Rabelais.	Rabelais. Herenfa. M'Chaïa.
	Paul Robert.	Paul Robert.	Paul Robert. Dahra. Ouled Abdallah.
	Francis Garnier.	Francis Garnier.	Francis Garnier. Breira. Taourira.
	Cavaignac.	Cavaignac.	Cavaignac. Pointe Rouge. Talassa. Beni Tamou.
	Chassériaux.	Chassériaux.	Chassériaux. Fromentin. Beni Merzoug.
	Ténès.	Ténès.	Ténès. Vieux Ténès. Regoun. Montenotte.
	Hanoteau.	Hanoteau.	Hanoteau. Sinfita. Main.

DEPARTEMENT DE TIZI-OUZOU

Tizi-Ouzou	Tizi-Ouzou.	Tizi-Ouzou.	Bou Hinoun. Tizi-Ouzou.
	Beni Douala.	Beni Douala.	Ait Mahmoud. Beni Douala. Ighil Bouzerou. Taguemount-Oukerrouche.
	Ifliessen.	Ifliessen.	Taksebt. Ait Zouaou.
	Makouda.	Makouda.	Attouch. Makouda.
	Mirabeau.	Mirabeau.	Sidi Namane. Mirabeau. Horace-Vernet.
	Ouaguenoun.	Ouaguenoun.	Ljebel Aïssa Mimoun. Tikobain. Boudjima.

DEPARTEMENT DE TIZI-OUZOU (Suite)

Arrondissement	Nouvelles communes	Chef-lieu	Anciennes communes
Dra-El-Mizan ,	Maatka.	Maatka.	Souk-El-Khemis. Souk El T'Nin. Bou Assem.
	Camp du Maréchal.	Camp du Maréchal.	Betrouna. Tirmitine. Sidi Ali Bounab. Camp du Maréchal.
	Tigzirt.	Tigzirt.	Cheurfa-Mizrana. Aït Saïd. Tifra.
	Dra-El-Mizan.	Dra-El-Mizan.	Aïn Zaouia. Bou Mahni. Dra-El-Mizan. Oued Ksari. Frikat.
	Aomar. Boghni.	Aomar. Boghni.	Aomar. Boghni. Beni Mendes. Bou Nouh. Mechtras.
Fort-National ,	Ouadhia.	Ouadhia.	Ait Bouaddou. Agouni Gheghrane. Ouadhia. Tizi N'Tleta
	Tizi-Ghenif.	Tizi Ghenif.	M'Kira. Tizi Reniff.
	Fort-National.	Fort-National.	Fort-National. Ait Aggouacha. Ait Oumalou.
	Beni Yenni. Iferhounene.	Beni Yenni. Iferhounene.	Beni Yenni. Illiten. Imesdourar. Immessouhal.
	Michelet.	Michelet.	Abi Youcef. Michelet. Ait Yahia. Taka.
Bordj-Ménaïel ,	Ouacif.	Ouacif.	Ait Boumadhi. Ait Toudert. Bouakkache. Kouriet. Ouacif.
	Tizi Rached.	Tizi-Rached.	Irdjen. Ait Akerma.
	Tassaft.	Tassaft.	Akbils. Tassaft. Yattafen.
	Bordj-Ménaïel.	Bordj-Ménaïel.	Cap Djinet. Bordj-Ménaïel.
	Abbo.	Abbo.	Ouled Aïssa. Abbo. Rebeval.
Bordj-Ménaïel ,	Isser.	Isser.	Les Issers. Chabet-El-Ameur.
	Haussonvillers.	Haussonvillers.	Chender. Haussonvillers. Rouafa.
	Dellys.	Dellys.	Afir. Dellys.

DEPARTEMENT DE TIZI-OUZOU (Suite)

Arrondissement	Nouvelles communes	Chef-lieu	Anciennes communes
Palestro	Palestro. Beni Amran. Thiers. Maala. Bouderbala. Guerouma.	Palestro. Beni Amran. Thiers. Maala. Bouderbala. Guerouma.	Palestro. Ammal. Beni Amran. Laperrine. Thiers. Maala. El Isseri. Bouderballa. Guerouma.
Bouïra	Bouïra. El-Esnam. El-Adjiba. Maillot. Aghbalou.	Bouïra. El-Esnam. El-Adjiba. Maillot. Aghbalou.	Bouïra. Aïn-Turk. Bezzit. El-Esnam. Haizer. Ahl Ksar. El-Adjiba. Maillot. Tiksiridene. Taouriet. Aghbalou
Azazga	Azazga. Bousguen. Freha. Mekla. Port Gueydon. Yakouren.	Azazga. Bousguen. Freha. Mekla. Port Gueydon. Yakouren.	Azazga. Ifigha. Ait Ikhelef. Bousguen. Idjeur. Illoula ou Malou. Aghribs. Kahra. Taguercift. Timizart. Aït Ikheili. Mekla. Souama. Aït Chaffa. Ighil Mahni. Port Gueydon. Tidmimine. Taharoust. Tifrit Nait El Hadj. Yakouren.

DEPARTEMENT DE CONSTANTINE

Aïn-M'Lila	Aïn-M'Lila. Aïn-Fakroun. Sigus. Aïn-Kercha. Z'Mala.	Aïn-M'Lila. Aïn-Fakroun. Sigus. Aïn-Kercha. Z'Mala.	Aïn-M'Lila (plus douar Bella-guel). Rouget de l'Isle. Les Lacs. Bir Ogla. Aïn-El-Bordj. Aïn Fakroun. Henchir Toumghani. (moins douar Ouled Sebah). Sigus. Ouled Naceur. Sila. Garaa Saïda. (plus douar Ouled Sebah). Harmelia. Aïn-Kercha. Z'Mala. Berteaux. (moins douar Bellaguel).
----------------------	---	---	--

DEPARTEMENT DE CONSTANTINE (Suite)

Arrondissement	Nouvelles communes	Chef-lieu	Anciennes communes
Constantine	Bir Chouhada.	Bir Chouhada.	Levasseur. M'Chira. Ouled Khellouf.
	Constantine.	Constantine.	Constantine.
	Condé Smendou.	Condé Smendou.	Condé Smendou. Bizot. Hamma Plaisance.
	Oued Athmenia.	Oued Athmenia.	Oued Athmenia. Djebel Aougueb. Rouffach. Aïn Smara.
	El-Khroub.	El-Khroub.	Le Khroub. El-Aria. Ouled Rahmoun.
	Aïn-Abid.	Aïn-Abid.	Aïn-Abid. Kehalcha Kebar. Bordj Mehiris.
	Oued-Zenati.	Oued-Zenati.	Oued-Zenati. Renier. Montcalm.
	Saint Donat.	Saint Donat.	Saint Donat. Aziz Ben Tellis.
	Châteaudun-du-Rhumel.	Châteaudun-du-Rhumel.	Châteaudun-du-Rhumel.
Collo	Oued Seguin.	Oued Seguin.	Oued Seguin. Guettar-El-Aïch.
	Collo.	Collo	Collo. Beni Zid. Kerkera.
	Bessombourg.	Bessombourg.	Bessombourg. Bougarouni. Cheraïa. Goufi.
	Aïn-Kechera.	Aïn-Kechera.	Elli Zeggar. El-Ouldja.
	Oum Toub.	Oum Toub.	Oum Toub. Sidi Kamber. Beni Ouelbane.
	Tamalous.	Tamalous.	El-Atba. Demnia. Tabna. Aïn-Tabia.
	Laouinet.	Ouled Attia.	Ziabra. Ouled Djama. Djezia.
	Philippeville.	Philippeville.	Philippeville. Fil Fila. Valée. Stora.
	St-Antoine.	St-Antoine.	Praxbourg. St-Antoine. Aïn Zouit.
Philippeville	Jemmapes.	Jemmapes.	Bissy. Jemmapes. Foy. Ras-El-Ma. Larsahas. Lannoy. Guerbes.
	Gastonville.	Gastonville.	Gastonville.

DEPARTEMENT DE CONSTANTINE (Suite)

Arrondissement	Nouvelles communes	Chef-lieu	Anciennes communes
	Gastu.	Gastu.	Gastu. Radjeta. Ghrara.
	Auribeau.	Auribeau.	Auribeau. Melilla.
	St-Charles.	St-Charles.	St-Charles. Beni Bechir.
	Sidi-Mezghich.	Sidi-Mezghich.	Moktita. Sidi-Mesrich.
	Robertville.	Robertville.	Sfisifa. Robertville.
	Col des Oliviers.	Col des Oliviers.	Col des Oliviers.
	El-Arrouch.	El-Arrouch.	El-Arrouch.
	La Robertsau.	La Robertsau.	Bou Taleb. Tengout. Ghezala. Oum-El-Nehal. La Robertsau.
	Roknia.	Roknia.	Meziet. El Ghrar. Roknia.
	El Zardeza.	El-Zardeza.	Les Zardezas. Ouled Hamza. Khendek Asla. El Ghedir.
	Ouled Habeba.	Ouled Habeba.	Gherazla. Ouled Derradj. Khorfane. Beni Ahmed. Ouled Habeba.
Mila	Mila.	Mila.	Mila. Aïn-Tinn. Aïn-Kerma (moins partie Est rattachée à Constantine).
	Oued Endja.	Redjas.	Zérala. Arres. Beinam. Richelieu.
	Ferdjioua.	Fedj M'Zala.	Fedj M'Zala. Lucet. Lentia.
	Rouached.	Rouached.	Rouached. Tassala.
	Djemila.	Djemila.	Djemila. Tachoudaa.
	Bouhatem.	Bouhatem.	Bouhatem. Kef Bou Derga.
	Grarem.	Grarem.	Grarem. Sidi Merouane.
El-Milia	El-Milia.	El-Milia.	El-Milia. Oued Zhour. Tamazer. M'Ziara. Tarzous. Taskit.
	El-Anser.	El-Anser.	El-Anser. Djebellah. Oued Adjoul. Belhdef.

DEPARTEMENT DE CONSTANTINE (Suite)

Arrondissement	Nouvelles communes	Chef-lieu	Anciennes communes
Djидjelli	Catinat.	Catinat.	Catinat. El Karn.
	Sidi Marouf.	Sidi Marouf.	Sidi Marouf. Oued Itera.
	Djидjelli.	Djидjelli.	Djидjelli.
	Duquesne.	Duquesne.	Duquesne. Strasbourg (plus partie Beni Khattab, plus partie Beni Siar).
	Taher.	Taher.	Taher. Beni Siar (moins partie Tazia). Chekfa. Oued Nil. Irdjana.
	Sidi Abdelaziz.	Sidi Abdelaziz.	Sidi Abdelaziz. Beni Habibi. Beni Maamar.
	Chahana.	Chahana.	Chahana. Boutenache. Ouled Askeur.
	Djimla.	El-Maad.	Djimla. Beni Affeur. Beni Yadjis.
	Rekkada Metletine.	Texenna.	Rekkada Metletine, moins partie rattachée à Duquesne. Beni Khettab, moins partie rattachée à Duquesne. Aïn Lebna. Beni Foughal.
	El Aouana.	El Aouana.	Cavallo El Aouana. Dar El Oued. moins partie Ouest. Oued Kissir. Partie El Draden de la commune de Duquesne. Partie Selma de la commune de Beni Foughal.
Aïn-Beïda	Ziama Mansouria.	Ziama Mansouria.	Ziama Mansouria. Erraguene. Partie Ouest de Dar El Oued.
	Aïn-Beïda.	Aïn-Beïda.	Aïn-Beïda.
	Canrobert.	Canrobert.	Canrobert. Medfoun. Sidi R'Ghiss.
	Touzeline.	Touzeline.	Aïn-Zitoun. Touzeline.
	Aïn-Babouche.	Aïn-Babouche.	Aïn-Diss. Aïn-Babouche. Hamimat.
	Ksar Sbahi.	Ksar Sbahi.	Ksar Sbahi. Gourn. Sidi Maach. Aïn Mellouk.
	Jean Rigal.	Jean Rigal.	El Hassi. El Zerg (partie Nord). Jean Rigal.
	Oued Nini.	F'Krina (Mahatha)	Oulmen. Oued Nini. F'Krina.

DEPARTEMENT DE CONSTANTINE (Suite)

Arrondissement	Nouvelles communes	Chef-lieu	Anciennes communes
	Dalaa.	Dalaa.	Aïn Touila. Ras Zebar. Dalaa.
	Rahia.	Aïn Sedjra.	Guern Ahmar. El Zerg (partie Sud). Rahia.
	Behair Chergui.	Mesloula.	Mesloula. Behair Chergui.
	Meskiana.	Meskiana.	Blalla. Meskiana.

DEPARTEMENT DE BATNA

Arris	Arris.	Arris.	Arris. Medina. Tighanimine (N).
	Bou Ahmar.	Bou Ahmar.	Bou Ahmar (ancien douar Oued Meriel compris). Foum Toub.
	Bouzina.	Bouzina.	Bouzina. Teniet El Abed.
	M'Chouneche.	M'Chouneche.	M'Chouneche. Oulach. Tadjemout.
	Menaa.	Menaa.	Menaa. Chir. Tighanimine (Sud).
	T'Kout.	T'Kout.	T'Kout. Kimmel. Tiffelfel.
Barika	Barika.	Barika.	Barika. Djezzar. Metkaouak.
	N'Gaous.	N'Gaous.	N'Gaous. Ouled Si Slimane. Gosbate. Sefiane.
	Magra.	Magra.	Magra. Aïn Kelba. Ouled Nedjaa.
	Segana.	Segana.	Segana. Ouled Aouf. Tilatou.
	M'Doukal.	M'Doukal.	M'Doukal. Bitam.
Biskra	Biskra.	Biskra.	Biskra. Filiache.
	Ouled Djellal.	Ouled Djellal.	Ouled Djellal. Oued Rabah. Oued Rahma.
	Sidi Khaled.	Sidi Khaled.	Sidi Khaled. Ouled Harkat. Ouled Sassi.
	Foughala.	Foughala.	Foughala. Douden.
	Tolga.	Tolga.	Tolga. Bordj Ben Azzouz. Far Far.

DEPARTEMENT DE BATNA (Suite)

Arrondissement	Nouvelles communes	Chef-lieu	Anciennes communes
	Ourlal.	Ourlal.	Ourlal. M'Lili. Lioua. Mekhadma.
	Lichana.	Lichana.	Lichana. Bouchagroun. Megloub.
	Oumach.	Oumach.	Oumach. El Aouch.
	Zeribet El Oued.	Zeribet El Oued.	Zeribet El Oued. El Feidh. Aïn Naga. Oued El Arab.
	Sidi-Okba.	Sidi-Okba.	Sidi Okba. Gartha. Seriana. Droh. Chetma.
	Djemorah.	Djemorah.	Djemorah. Branis. Beni Souik.
	El Kantara.	El Kantara.	El Kantara. Aïn Zaatout. El Outaya. Fontaine des Gazelles.
Batna	Aïn-El-Ksar.	Aïn-El-Ksar.	El-Madher. Djerma. Fedis.
	Aïn-Touta.	Aïn Touta.	Mac-Mahon. Maafa. Tahanent.
	Chemora.	Chemora.	Acheches. Chemora. Lutaud.
	Batna.	Batna.	Batna. Condorcet. Victor Duruy.
	Lambèse.	Lambèse.	Lambèse. Laveran.
	Aïn-Yakout.	Aïn-Yakout.	Aïn-Yakout. Boumia.
	Timgad.	Timgad.	Timgad. Ouled Fadhal.
Corneille	Aïn-Djasser.	Aïn-Djasser.	Aïn-Djasser. Felten.
	Talkemt.	Talkemt.	Talkhempt. M'Cil.
	Ras-El-Aïoun.	Ras-El-Aïoun.	Ras-El-Aïoun. Guigba. Rahbat.
	Merouana.	Merouana.	Merouana.
	Pasteur.	Pasteur.	Pasteur.
	Bernelle.	Bernelle.	Bernelle. Ouled Mehenna.
	Ouled Fatma.	Ouled Fatma.	Ouled Fatma.
	Corneille.	Corneille.	Corneille.

DEPARTEMENT DE BATNA (Suite)

Arrondissement	Nouvelles communes	Chef-lieu	Anciennes communes
Khenchela	Khenchela. Ouled Rechache. Djebel Chechar. Kais. Beni Oudjana. Khenchela - Ed-Dhawahi.	Khenchela. Tazouguert. Djellal. Kais. Bouhamama. Tamarout.	Khenchela. Mahmel. Meggada. Tamarout. Djellal. Taberdga. Khanga. Kheirane. Ouldja Sud. Edgar-Quinet. Remila. Chelia Nord. Tamza Nord. Mellagou. Yabous. Taouzient. Chelia Sud Ouldja Nord. Ensigna. Bouderhem. M'Toussa. Auguste Comte. Tamza Sud.

DEPARTEMENT DE BONE

Bône	Bône. Herbillon. Cherka. Aïn Mokra. Nechmeya. Penthièvre. Saint-Joseph. Duvivier. Combes. Mondovi. Morris. Randon. Bugeaud. Duzerville.	Bône. Herbillon. Cherka. Aïn Mokra. Nechmeya. Penthièvre. Saint-Joseph. Duvivier. Combes. Mondovi. Morris. Randon. Bugeaud. Duzerville.	Bône. Herbillon. Ras El Hadid. Cherka. Dem El Begrat. Aïn Nechma. Tobeiga. Aïn Mokra. Ouichaoua. Treat. Ouled El Hout. Nechmeya Eulma. Penthièvre. Fetzara. Saint-Joseph. Haouara (Talha-Dramena). Duvivier. Ouled Selim. Rofa. Combes. Cheffia. Mondovi. Barra. Bou Neffaa. Morris. Merdes. Randon. Bugeaud. Duzerville.
----------------	--	--	--

DEPARTEMENT DE BONE (Suite)

Arrondissement	Nouvelles communes	Chef-lieu	Anciennes communes
Clairfontaine	Sedrata.	Sedrata.	Sedrata. Maida. Khemissa. Ouled Hamimine.
	Aïn Bou Haouch.	Aïn Bou Haouch.	Bir Bou Haouch. Zouabi. Aïn Snob.
	Mouladhein.	Mouladhein.	Mouladhein. Terraguelt.
	M'Daourouch.	M'Daourouch.	Montesquieu. Ragouba. Daghbouche. Ouled Sissala.
	Clairfontaine.	Clairfontaine.	Clairfontaine. Bou Khadra.
	Ouenza.	Ouenza.	Ouenza. Bayard. El Meridj.
	Morsott.	Morsott.	Morsott. Dyr. Aïn Zerga.
Souk-Ahras	Souk-Ahras.	Souk-Ahras.	Souk-Ahras.
	Gambetta.	Gambetta.	Gambetta. Beni Barbar. Ouled Soukies Zarouia. Oullen.
	Merahna.	Karlet Djebar.	Merahna. Hammama. Haddada.
	Kheddara.	Bordj M'Kaon.	Kheddara. Ouled Moumen.
	Ouled Driss.	Hammani Zaid.	Ouled Driss. Ouled Dhia.
	Ouled Bechiad.	Laverdure.	Laverdure. Rezgoun. Aïn Seynour. Mechroha. Ouled Bechiad.
	Hamam N'Bails.	Hamam N'Bails.	Sfahli. Nador. Aïn Ketone.
	Oued Chkam.	Oued Chkam.	Villars. Mechala. Dahouara. Aouaid. Fauvelle.
	Hannench.	El-Btiha.	Hannench. Tiffech. Mahaa.
Tébessa	Tébessa.	Tébessa.	Tébessa. Rafana. Bekkaria. Youks-Les-Bains. Bir Khenafis.
	Bir Mekkadem.	Bir Mekkadem.	Troubia. Gourigreur. Tazbent. Bedjen. El-Mezeraa. Stah. El Guentia.

DEPARTEMENT DE BONE (Suite)

Arrondissement	Nouvelles communes	Chef-lieu	Anciennes communes
Tébessa (Suite)	Cheria.	Cheria.	Cheria. Tlidjen.
	Negrine.	Negrine.	Negrine. Ferkane. Territoires sahariens.
	El-Kouif.	El-Kouif.	Le Kouif. Gouraye.
	El-Ma-El-Biodh.	El-Ma-El-Biodh.	El-Ma-El-Abiod. Doukkane.
	Ouled-Sidi-Abid.	Ouled-Sidi-Abid.	Ouled-Sidi-Abid.
	Bir-El-Ater.	Bir-El-Ater.	Bir-El-Áter.
La Calle	Souarakh.	El Aïoun.	Souarakh. Nehed. Lacroix. Roum-El-Souk.
	La Calle.	La Calle.	La Calle. Brabtia.
	Beni Ammar.	Blandan.	Beni Ammar. Blandan. Ouled Dieb. Sebaa.
	Aïn-El-Assel.	Aïn-El-Assel.	Yusuf. Khanguet Aoun.
	El-Tarf.	El-Tarf.	Le Tarf. Aïn Khlar. Metroha. Mexna.
	Aïn Karma.	Aïn Karma.	Munier. Toustain
	Lamy.	Bou-Hadjar.	Lamy. Hammam.
Guelma	Guelma.	Guelma.	Guelma.
	Bou Hamdane.	Bou Hamdane.	Bou Hamdane. Khanguet Sabath. Taya.
	Clauzel.	Clauzel.	Clauzel. Ouled Harrid.
	Gounod.	Gounod.	Gounod. Meddouda. Bir Menten. Oued-El-Aar. Cheniour.
	Khezaras.	Ben Smih.	Khezaras. Kef Rih.
	Petit.	Petit.	Petit. Beni Mezzeline.
	Galliéni.	Galliéni.	Galliéni.
	Kellermann.	Kellermann.	Kellermann.
	Guelaat-Bou Sba.	Guelaat-Bou Sba.	Guelaa-Bou Sba.
	Héliopolis.	Héliopolis.	Héliopolis.
	Millesimo.	Millesimo.	Millesimo.
	Sellaoua Announa.	Sellaoua Announa.	Sellaoua Announa.

DEPARTEMENT DE SETIF

Arrondissement	Nouvelles communes	Chef-lieu	Anciennes communes
Akbou	Seddouk.	Seddouk.	Seddouk. M'Cisna.
	Mahfouda.	Mahfouda.	Amalou. Bouhamza. Tamokra.
	Ighil Ali.	Ighil Ali.	Mouka. Boni. Aït R'Zine.
	Tazmalt.	Tazmalt.	Tazmalt. Beni-Mansour. Beni Meelikeche.
	Akbou.	Akbou.	Akbou. Ighram. Chellata. Ouzellaguen.
Bordj Bou Arréridj	Aïn-Taghrout.	Aïn-Taghrout.	Aïn-Taghrout. Mac Donald. Tixter Davoust. Ouled Taler.
	Bordj-Ghdir.	Bordj-Ghdir.	Bordj-R'hdir. Zemala. Taglait.
	Zemoura.	Zemoura.	Zemoura. Tassameurt. Ouled Dahmane.
	Tocqueville.	Tocqueville.	Tocqueville. Ouled Braham.
	Bordj-Bou-Arréridj.	Bordj-Bou-Arréridj.	Bordj-Bou-Arréridj.
	El Mehir.	El Mehir.	Bendaoud. Beni Ouaggag Biban. El Mehir.
	Medjana.	Medjana.	Medjana. Boumechada. Teniet El Khemis.
	Paul Doumer.	Paul Doumer.	Paul Doumer. Cerez. Labarbinais.
	Bordj-Medjana.	Bordj-Medjana.	Djaafra. Colla. Teffreg.
	Mansourah.	Mansourah.	Mansourah. M'Zita. Erbea.
	Lecourbe.	Lecourbe.	Lecourbe. Ksour. Mekarta.
	Barbacha.	Barbacha.	Barbacha. Khellil. Tifritine. Feraoun.
	Taskriout.	Taskriout.	Taskriout. Aït Smail.
Bougie	Tichy.	Tichy.	Tichy. Tagouba. Djoua.
	Ifalene.	Ifalene.	Ifalene. Aït Tizi. Ighil Izegarene.

DEPARTEMENT DE SETIF (Suite)

Arrondissement	Nouvelles communes	Chef-lieu	Anciennes communes
Bougie (Suite)	Kendira.	Kendira.	Beni Abbès. Beni Melika. Kembita. Kendirou. Boukhelifa.
	Toudja.	Toudja.	Toudja. Achelouf. Souk-El-Djemaa.
	Darguinah.	Darguinah.	El-Alem. Tamrich. Darguinah. Oued-Afra.
	El-Kseur.	El-Kseur.	El-Kseur. Garets. Il Maten. Timri. Tala Tarzat.
	Oued-Amizour.	Oued-Amizour.	Oued-Amizour. Ighil. Alouanene. Tala Oughras. Tadert. Tamokrant.
	Ras-Aokas.	Ras-Aokas.	Ait Ouaret Ouall. Cap Aokas.
	Souk-El-Tenine.	Souk-El-Tenine.	Les Falaises. Souk-El-Tenine.
	Bougie.	Bougie.	Bougie. La Réunion.
Kherrata	Babor.	Babor.	Babor. Serdjel Ghoul.
	Kherrata.	Kherrata.	Kerrata. Oued Berd. Draa-El-Caid.
	Amoucha.	Amoucha.	Teniet Et Tin. Tizi N'Bechar. Amoucha.
	Aïn-El-Kebira.	Aïn-El-Kebira.	Ouled Adouane. Dehamcha. Périgotville.
	Arbaoun.	Arbaoun.	Beni Medjaaled. Maouia. Chevreul.
Lafayette	Beni Chabana.	Beni Chabana.	Beni Maouche. Beni Chebana. Adjissa. Aït Mohli.
	Beni Ourtilane.	Beni Ourtilane.	Tigounatine. Beni Ourtilane. Aïn-Legradj.
	Guenzet.	Guenzet.	Harbil. Ikhelidjene. El Main.
	Tala Ifacene.	Tala Ifacene.	Tala Ifacene. Dra Kebila. Maoklane.
	Bousselam.	Bousselam.	Bousselam. Ouled Bahri. Aït Noual M'Zada.
	Lafayette.	Lafayette.	Lafayette. Aïn-Roua.

DEPARTEMENT DE SETHIF (Suite)

Arrondissement	Nouvelles communes	Chef-lieu	Anciennes communes
M'Sila	M'Sila. Hodhnet-Oued-M'Sila. Ouled Derradj. Ouenougha.	M'Sila. Hodhnet-Oued-M'Sila. Ouled Derradj. Ouenougha.	M'Sila. M'Tarfa. Ouled Mansour ou Mahdi. Chellal. Ouled Mahdi. M'Cif. Selmane. Souamas. Maâdid. Ouled Addi. Guebala. Kherabcha. Dreat. Melouza. Beni Imane.
El-Eulma	El-Eulma. Sillegue. Navarin. Chasseloup Laubat. Behagle. Pierre Curie. Bazer Sakra. Colbert. Pascal. Ampère. Beïda Bordj.	El-Eulma. Sillegue. Navarin. Chasseloup Laubat. Behagle. Pierre Curie. Bazer Sakra. Colbert. Pascal. Ampère. Beïda Bordj.	Saint-Arnaud. Guelt Zerga. Sillegue. Navarin. Bella. Chasseloup Laubat. Guidjal. Behagle. Ouled Sebaa. Pierre Curie. Bazer Sakra. Colbert. Ksar Thir. Rhirra Dahra. Pascal. Rasfa. Ouled Tebben. Ampère. Boutaleb. Beïda Bordj. Tella.
Sétif	Sétif. Aïn-Abessa.	Sétif. Aïn-Abessa.	Sétif. Coligny. Aïn-Abessa. El-Ouricia.
Sidi-Aïch	Adekar. Akabiou. Aït-Idir. Sillal. Chemini. Sidi-Aïch. Semaoune.	Adekar. Akabiou. Aït-Idir. Sillal. Chemini. Sidi-Aïch. Semaoune.	Adekar. Kiria. Ksila. Akabiou. Aït-Idir. Cheurfa. Djeblaa. Tizamourine. Flea. Tifra. Djenane. Tiliouacadi Ayaten. Sidi-Aïch. Tibane. Tinebar. Beni Djellil. Tizi Adjissa. Tizi Senhadja.

DEPARTEMENT D'ORAN

Arrondissement	Nouvelles communes	Chef-lieu	Anciennes communes
Oran	Oran. Mers-El-Kébir. Misserghin. Bou-Tlelis. Es-Senia. Ste-Barbe-Du-Tlelat. Arcole. St-Louis. St-Cloud. Arzew. St-Leu.	Oran. Mers-El-Kébir. Misserghin. Bou-Tlelis. Es-Senia. Ste-Barbe-Du-Tlélat. Arcole St-Louis. St-Cloud. Arzew. St-Leu.	Oran. Mers-El-Kébir. Aïn-El-Turk. Bou-Sfer. El-Ançor. Misserghin. Bou-Tlelis. La Sénia. Valmy. Sidi-Chami. Ste-Barbe-Du-Tlelat. Tafaraoui. Mangin. Arcole. Assi Ameur. Assi Ben Okba. Assi Bou Nif. St-Louis. Legrand. Fleurus. St-Cloud. Renan. Kleber. Arzew. St-Léonie Damesme. St-Leu. Port-Aux-Poules.
Sidi-Bel-Abbès	Sidi-Bel-Abbès. Chanzy. Boukhanefis. Descartes. Tassin. Parmentier. Tenira. Telioum. Mercier-Lacombe. Sidi-Hamadouche. Oued-Imbert. Tessala. Detrie. Baudens.	Sidi-Bel-Abbès. Chanzy. Boukhanefis. Descartes. Tassin. Parmentier. Tenira. Telioum. Mercier-Lacombe. Sidi-Hamadouche. Oued-Imbert. Tessala. Detrie. Baudens.	Sidi-Bel-Abbès. Chanzy. Chetouane. Boukhanefis. Messer. Tabia. Descartes. Tassin. Bedrabine. Parmentier. Sidi-Daho Des Zair. Lamtar. Tenira. Oued Sefioun. Telioum (Boulet). Sfisef. Mercier-Lacombe. Doudjibaa. Les Trembles. Oued-Mebtouch. Prudon. Deligny. Oued-Imbert. Tessala. Bonnier. Detrie. Palissy. Sidi Yacoub. Baudens. Tilmouni.

DEPARTEMENT D'ORAN (Suite)

Arrondissement	Nouvelles communes	Chef-lieu	Anciennes communes
Perrégaux	Perrégaux.	Perrégaux.	Perrégaux. Ouled Saïd. Ferraguig. Beni N'Cigh.
	Nouvion.	Nouvion.	Nouvion. Borgias. Sedjerara.
	Jean Mermoz.	Jean Mermoz.	Jean Mermoz. Ferraga.
	Mocta Douz.	Mocta Douz.	Mocta Douz.
	Maréchal Leclerc.	Maréchal Leclerc.	Maréchal Leclerc. Oggaz. Alaimis. Ahl El Aïd.
	St-Denis-Du-Sig.	St-Denis-Du-Sig.	St-Denis-Du-Sig. Khrouf. Aïn-Cheurfa. Sidi-Ali-Chérif.
	St-Lucien.	St-Lucien.	St-Lucien. Telilat. Tenazet. El-Ksar. El-Gada.
Le Télagh	Télagh.	Télagh.	Le Télagh. Rochambeau. Bossuet. Zegla. Tirman.
	Moulay-Slissen.	Moulay-Slissen.	Slissen. Magenta. Guelt-El-Baida. El-Gor.
	Ras-El-Ma.	Ras-El-Ma.	Bedeau. Maider. Redjem Demouch. Moullah. Messoulane.
	Ouled Taourira.	Ouled Taourira.	Ouled Taourira. Marhoum. Tefessour.
	Aïn-Temouchent.	Aïn-Temouchent.	Aïn-Temouchent. Keroulis. Laferrière (en partie).
Aïn-Temouchent	De Malherbe.	De Malherbe.	De Malherbe. Aoubellil.
	Gaston Doumergue.	Gaston Doumergue.	Gaston Doumergue. Oued Berkeches.
	Aïn-El-Arba.	Aïn-El-Arba.	Aïn-El-Arba. Hameau Perret.
	Aïn-Kihal.	Aïn-Kihal.	Aïn-Kihal.
	Guiard.	Guiard.	Guiard.
	Trois Marabouts.	Trois Marabouts.	Trois Marabouts.
	Laferrière.	Laferrière.	Laferrière (une partie rattachée à Aïn-Temouchent).
	Turgot.	Turgot.	Turgot.
	Rio Salado.	Rio Salado.	Rio Salado.
	El-Rahel.	El-Rahel.	El-Rahel.
	Lourmel.	Lourmel.	Lourmel.
	Hammam-Bou-Hadjar.	Hammam-Bou-Hadjar.	Hammam-Bou-Hadjar.
	Oued Sebbah.	Oued Sebbah.	Oued Sebbah.
	St-Maur.	St-Maur.	St-Maur.

DEPARTEMENT DE MOSTAGANEM

Arrondissement	Nouvelles communes	Chef-lieu	Anciennes communes
Mostaganem	Mostaganem.	Mostaganem.	Mostaganem. Pélissier.
	Rivoli.	Rivoli.	Rivoli. Mazagran.
	Tounin.	Tounin.	Tounin. Bellecote.
	Aïn-Tedelès.	Aïn-Tedelès.	Aïn-Tedelès. Bellevue.
	Oued-El-Kheir.	Oued-El-Kheir.	Oued-El-Kheir. Souaflias. Saf-Saf.
	Bougirrat.	Bougirrat.	Bougirrat. Sirat. Ouled Chafaa.
	Aboukir.	Aboukir.	Aboukir. Aïn Sidi Chérif. Blad Touaria.
	Noisy-Les-Bains.	Noisy-Les-Bains.	Noisy-Les-Bains. Ouled Hamdane. Beni Yahi.
	Georges-Clemenceau.	Georges-Clemenceau.	Georges-Clemenceau. Dradeb. Ouled Senouci. Fornaka.
Cassaigne	Bosquet.	Bosquet.	Bosquet. Oullis. Pont du Chélif.
	Cassaigne.	Cassaigne.	Cassaigne. M'Zila. L'Achasta.
	Lapasset.	Lapasset.	Lapasset. Takourt Tazgait. Section de Tazgait.
	Picard Nekmaria.	Picard Nekmaria.	Picard Nekmaria.
	Achaacha.	Achaacha.	Achaacha.
	Ouled Maalah.	Ouled Maalah.	Ouled Maalah. Beni Zenthis. Takourt Tazgait (partie).
Mascara	Aïn-Farès.	Aïn-Farès.	Aïn-Farès. Ouled Kada (partie).
	Aïn-Fekan.	Aïn-Fekan.	Aïn-Fekan. Partie Est Aïn-Frass.
	Bou-Hanifia-El-Hammamet.	Bou-Hanifia-El-Hammamet.	Bou-Hanifia-Les-Thermes. Sidi Ben Hanifia.
	Dublineau.	Dublineau.	Dublineau. Ouled Kada (partie). El-Gueithna (partie).
	Froha.	Froha.	Froha. Sidi Ben Moussa.
	Maoussa.	Maoussa.	Maoussa. Sidi Ahmed Ben Ali.
	Mascara.	Mascara.	Mascara. Sidi Daho.
	Matemore.	Matemore.	Matemore. Aïn-Defla. Zellaga.

Arrondissement	Nouvelles communes	Chef-lieu	Anciennes communes
Inkermann	Oued-Taghia.	Oued-Taghia.	Oued Tharia. Benian.
	Thiersville.	Thiersville.	Thiersville. Makda.
	Tizi.	Tizi.	Tizi. El-Gueithna (partie).
	Inkermann.	Inkermann.	Inkermann.
	Ouarizane.	Ouarizane.	Ouarizane. Ahl El Ghorine.
	Mazouna.	Mazouna.	Mazouna. Kasbah Bou Mata (partie). Bouhalloufa (partie N.E.).
	Renault.	Renault.	Renault. Kasbah Bou Mata (partie). Bouhalloufa (partie N.O.).
	Mediouna.	Médiouna.	Médiouna.
	Saint-Aimé.	Saint-Aimé.	Saint-Aimé. El Hamri. Guerouaou.
	Hamadena.	Hamadena.	Hamadena. Djerara.
	Ammi Moussa.	Ammi Moussa.	Ammi Moussa. Ouled-El-Abbès. Ouled Moudjeur. Ouled Bou Ikni.
	El-Alef.	El-Alef.	El Alef. Touarès. Ouled Izmeur.
	Ouled-Yaïch.	Ouled-Yaïch.	Ouled-Yaïch. Ouled-Sabeur. Ouled-Bouriah.
	Guillaumet.	Guillaumet.	Guillaumet. Marioua. Chekkala. Meknessa.
	Ouled-Defelten.	Ouled-Defelten.	Ouled-Defelten. Ouled Ali. Adjama.
	Melaab.	Melaab.	Melaab. Mekmene.
	Ghriss.	Ghriss.	Palikao. El-Bordj (partie). Temaznia (partie). Oued Haddad.
	El-Bordj.	El-Bordj.	El-Bordj. Temaznia.
	Oued-El-Abtal.	Oued-El-Abtal.	Uzes-Le-Duc. Oued-Haddad (partie Est). Oued-El-Abd. Oued-El-Tat (partie).
	Hachem.	Hachem.	Dombasle. M'Hamid (partie).
	Sidi-Kada.	Sidi-Kada.	Cacherou. Ahnaidja (partie Nord). M'Hamid (partie).
	Aouf.	Aouf.	Aouzalel. Ahnaidja (partie).
	Khalouia.	Khalouia.	Sonis. El-Bordj (partie).

Arrondissement	Nouvelles communes	Chef-lieu	Anciennes communes
Ighil-Izane	Sidi-Mohamed-Ben-Aouda.	Sidi-Mohamed-Ben-Aouda.	Sidi-Mohamed-Ben-Aouda. Yazerou. Anatra.
	Zemmora.	Zemmora.	Zemmora. Harartsa. Amamra. Beni Dergoun. Dar Ben Abdallah.
	Sidi Khetab.	Sidi Khetab.	Sidi Khetab. Kialba Ouled Addi. (Partie Nord), La Mina.
	Ferry.	Ferry.	Ferry. Kialba Ouled Addi. (Partie Sud).
	Clinchant.	Clinchant.	Clinchant. Ouled Bou Ali.
	Kalaa.	Kalaa.	Kalaa. Aïn-El-Hallouf.
	Yellel.	Yellel.	L'Hillil. Sidi Saada.
	Ighil-Izane.	Ighil-Izane.	Relizane. Ouled Zid.
	Mendes.	Mendes	Mendez. Chouala. Beni Issad. Ouled Sidi Lazreg.
	Henri Huc.	Henri Huc.	Henri Huc. Ouled Barkat. Chabet Eddis. Taassalet.

DEPARTEMENT DE SAIDA

Saïda	Saïda.	Saïda	Saïda. Doui Thabet.
	Aïn-Beïda.	Berthelot.	Berthelot. Hounet (plus partie Manaa).
	Meftah Sidi Boubekeur.	Charrier.	Ouizert. Charrier. Franchetti.
	Sidi-Khaled	Nazereg.	La Mimouna. Eaux Chaudes.
	Sidi-Brahim.	Balloul.	Aïoun-El-Beranis. Tircine.
	Aïn-El-Hadjar.	Aïn-El-Hadjar.	Aïn-El-Hadjar. Aïn-Manaa.
	Hassasna	Oum Djeriane.	Hassasna Cheraba. Hassasna Cheraga.
	Sidi Ahmed.	Wagram.	Tafraoua. Wagram. Le Kreider.
Géryville	Géryville.	Géryville.	Géryville. Stitten Ksel.
	Aïn-El-Orak.	Aïn-El-Orak.	Aïn-El-Orak.
	Bouktoub.	Bouktoub.	Kef-El-Ahmar. Bouktoub.
	El-Ksour.	El-Ksour.	Boualem. Ghassoul.
	Rogassa.	Rogassa.	Rogassa.

DEPARTEMENT DE SAIDA (Suite)

Arrondissement	Nouvelles communes	Chef-lieu	Anciennes communes
Aïn-Sefra	Aïn-Sefra.	Aïn-Sefra.	Aïn-Sefra. Sfissifa Bou Ghellaba.
	Moghrar.	Moghrar.	Moghrar.
	Boussemghoum.	Boussemghoum.	Asla. Boussemghoum.
Mécheria	Mécheria.	Mécheria.	Mécheria. El-Biod.
	Mekmene Ben Amar.	Mekmene Ben Amar.	Kasdir. Oglat Nadja.
	Naama.	Naama.	Naama. Touadjeur. Aïn Ben Khellil.

DEPARTEMENT DE TIARET

Tiaret	Tiaret.	Tiaret.	Tiaret.
	Keria.	Keria.	Raouraoua. Keria. Maacem.
	Diderot.	Diderot.	Tidda. Dar Bosri Diderot. Torrich.
	Bechtout.	Bechtout.	Tighermatine. Bechtout.
	Prévost-Paradol.	Prévost-Paradol.	Prévost-Paradol. Ouled Benaffane.
	Montgolfier.	Montgolfier.	Montgolfier. Beni Louma. Guires.
	Djilali Ben Ammar.	Djilali Ben Ammar.	Bouroumane.
	Waldeck Rousseau.	Waldeck Rousseau.	Waldeck Rousseau. Ouled Lakred.
	Trumelet.	Trumelet.	Ouled Bougheddou. Trumelet. Aouisset. Pomel.
	Trézel.	Trézel.	Trézel.
	Tousnina.	Tousnina.	Cheima. Ouled Sidi Khaled.
	La Fontaine.	La Fontaine.	La Fontaine Naima. Ouled Aziz.
	Aïn-Baadj.	Aïn Baadj.	Ouled Khelif.
	Palat.	Palat.	Palat. Aïn Boudjerane.
	Guertoufa.	Guertoufa.	Tagdempt. Guertoufa.

DEPARTEMENT DE TIARET (Suite)

Arrondissement	Nouvelles communes	Chef-lieu	Anciennes communes
Frenda	Frenda. Dominique Luciani. Aïn-Kermes. Medroussa. Martimprey. Ouled-Djerad. Meghranis. Medrissa.	Frenda. Dominique Luciani. Aïn-Kermes. Medroussa. Martimprey. Ouled-Djerad. Meghranis. Medrissa.	Frenda. Haouaret. Dominique Luciani. Benhalima. Kcelna. Aïn-Kermes. Dehalsa. Ghouadi. Madena. Medroussa. Louhou. Marthimprey. Guercha. Beni Ouindjel. Aïn-Skhouna. Ouled Djerad. Meghranis. Mahoudia. Medrissa. Djedid.
Vialar	Vialar. Burdeau. Ouled-Bessem. Aïn-Djarit.	Vialar. Burdeau. Ouled-Bessem. Aïn-Dzarit.	Vialar. Beni Malda. Victor-Hugo. Hardy. Burdeau. Beni Lent. Ouled-Bessem. Ammari. Maacem. Aïn-Dzarit. Sahari.
Aflou	Aflou Guelta. Aïn-Sidi-Alli. Brida. El-Richa.	Aflou. Guelta. Aïn-Sidi-Alli. Brida. El-Richa.	Aflou. Oued Morra. Sidi Bouzid. Sebgag. Kheneg-El-Ham. Hadjer-El-Hibel. Ouled Yagoub. Tedjerouna (moins douar Sidi Youcef). Brida. Taouiala. Agneb. El-Richa (plus douar Ouled Skil Youcef).

DEPARTEMENT DE TLEMCEEN

Tlemcen	Tlemcen. Beni Mester. Ouled Mimoun.	Tlemcen. Beni Mester. Ouled Mimoun.	Tlemcen. Beni Mester. Zelboun. Lamoricrière. Aïn-Isser (partie nord de Beni Smiel).
-------------------	---	---	--

DEPARTEMENT DE TLEMCCEN (Suite)

Arrondissement	Nouvelles communes	Chef-lieu	Anciennes communes
	Aïn-Fezza.	Aïn-Fezza.	Ifri. Chouly.
	Aïn-Tellout.	Aïn-Tellout.	Aïn-Tellout. Aïn-Nekrouf.
	Les-Abdellys.	Les-Abdellys.	Les Abdellys. Sidi Senoussi.
	Pont-de-l'Isser.	Pont-de-l'Isser.	Pont-de-l'Isser. L'Amiguiel. Beni-Ouazzane. Ouled Alaa.
	Hennaya.	Hennaya.	Hennaya. Ouled-Riah. Zenata.
	Aïn-Sebra.	Aïn-Sebra.	Turenne. Kréan. Touririne. Ehl-El-Ghafer.
Beni-Saf	Beni-Saf.	Beni-Saf.	Beni-Saf.
	Oulhaça-Gueraba.	Oulhaça-Gheraba.	Oulhaça-Gheraba.
	Honaïne.	Honaïne.	Honaïne. Nedjadja.
	Ouled Didouche.	Ouled Didouche.	Ouled Didouche. Berkioua.
	Ramchi.	Ramchi.	Montagnac.
	Aïn-Youcef.	Aïn-Youcef.	Lavayssière. El-Fehoul. Sba Chioukh. Ouled Sidi Ali Benchaib.
Maghnia	Maghnia.	Maghnia.	Marnia. Beni Ouassine.
	Port-Say.	Port-Say.	Port-Say. M'Sirda Fouaga.
	Bab-El-Assa.	Bab-El-Assa.	Bab-El-Assa. Achache. M'Sirda Tahta.
	Hammam Boughrara	Hammam Boughrara.	Djoudat. Maaziz.
	Sidi Medjahed.	Sidi Medjahed.	Beni Bou Saïd. Kef. Tameksalet.
Nemours	Ghazaouet.	Ghazaouet.	Nemours. El-Bor.
	Tounane.	Tounane.	Tounane. Zaouiet El Mira. Tient.
	Nédroma.	Nedroma.	Nedroma. Khoriba. Aïn-Kebira.
	El-Haouanet.	El-Haouanet.	El-Haouanet. El-Ayoun.
	Zaouiet Sidi Ben Amar.	Zaouiet Sidi Ben Amar.	Zaouia Sidi Ben Amar. Aïn Fettah.

Arrondissement	Nouvelles communes	Chef-lieu	Anciennes communes
Sebdou	Sebdou. Terny. Beni-Bahdel. El-Aricha. Sidi-Djilali.	Sebdou. Terny. Beni-Bahdel. El-Aricha. Sidi-Djilali.	Sebdou. Beni-Smiel (partie du Sud). Terny. Aïn-Ghoraba. Azall. Khemis. El-Aricha. Sidi-Djilali.
DEPARTEMENT DES OASIS			
Tougourt	Tougourt. Taibet. El-Meghair. Djamaa. El-Hadjira. El-Oued. Guemar. Kouinine. Robbah. Laghouat. Larbaa. Ghardaïa Berriane. El-Goléa. Metlili-Chaamba. Ouargla Tamanrasset Aïn-Salah. Aoulef. Djanet Polignac.	Tougourt. Taibet. El-Meghair. Djamaa. El-Hadjira. El-Oued. Guemar. Kouinine. Robbah. Laghouat. Larbaa. Ghardaïa. Berriane. El-Goléa. Metlili-Chaamba. Ouargla. Fort-Flatters. Tamanrasset. Aïn-Salah. Aoulef. Djanet. Polignac.	Tougourt. Temaçine. Meggarine. Taibet. M'Raiet. Arab Gueraba. Djamaa. Ouled Moulet. Said Ouled Amor. Ouled Sayah. El Oued. Trifaoui. Ouled El Alennad. Guemar. Reguiba du Souf. Kouinine. Robbah. Bayada. Nakhla. Rebaïa du Sud. Debila. Hassi Khalifa. Magrane. Behina. Sidi Aoune. Z'Goum. Laghouat. Ksar-El-Hirane. Tadjmout. Aïn-Mahdi-El-Aouita. Larbaa de L'Est. Larbaa de l'Ouest. Ghardaïa. Melika. Beni Isguen. Bounoura. El-Atteuf. Berrian. Guerrara. El-Goléa. Metlili des Chaamba. Ouargla. Said Otha Mekhadma. Chaamba. Fort-Flatters. Tamanrasset. Tourareg Hoggar. In-Salah. Foggaret Ez Zoua. In Ghar. Aoulef. Djanet. Polignac.

DEPARTEMENT DE LA SAOURA

Arrondissement	Nouvelles communes	Chef-lieu	Anciennes communes
Bechar	Bechar.	Bechar.	Colomb-Béchar. Debdaba. Ksour du Nord.
	Abadla.	Abadla.	Abadla. Taghit. Ksi Ksou.
	Kenadsa.	Kenadsa.	Kenadsa.
	Beni-Ounif.	Beni-Ounif.	Beni-Ounif.
	Beni-Abbès.	Beni-Abbès.	Beni-Abbès. Tamtert.
	Igli.	Igli.	Igli.
	El-Ouata.	El-Ouata.	El-Ouata. Guerzim.
	Kerzaz.	Kerzaz.	Kerzaz. Beni Ikhlef.
	Saoura-Essoufla.	Saoura-Essoufla.	Basse Saoura.
	Tabelbala.	Tabelbala.	Tabelbala.
	El-Abiodh.	El-Abiodh.	El-Abiodh.
	Brezina.	Brezina.	Brezina.
Adrar	Adrar.	Adrar	Adrar. Timmi.
	Fenoughil.	Fenoughil.	Fenoughil. Tamentit. Bouffaddi. Tamest.
	Reggane.	Reggane.	Reggan. Sali.
	Tsabit.	Tsabit.	Tsabit. Sbaa. Bouda.
	Zaouiet Kounta.	Zaouiet Zounta.	Zaouiet Kounta. Inzegmir.
	Timimoun.	Timimoun.	Timimoun. Hadj Guelmane. Taghouzi (partie).
	Taghouzi.	Taghouzi.	Taghouzi (partie). Charouine.
	Aougrouit.	Aougrouit.	Aougrouit. Deldoul.
	Tinerkouk.	Tinerkouk.	Tinerkouk.
Tindouf	Tindouf.	Tindouf.	Tindouf.
	Reguibat.	Reguibat.	Reguibat.

AVIS ET COMMUNICATIONS

COMPAGNIE IMMOBILIERE ALGERIENNE

Société Anonyme au Capital de 1.360.000 NF.

Siège Social : 222, rue Mohamed Beloulzad - Alger

Registre du Commerce Alger n° 51.068

Obligations 5,25 % juillet 1955 de 100 NF. nominal

Echéance 1^{er} juillet 1963

Huitième tirage (8^{ème} amortissement)

Tirage du 6 mai 1963 n° 85.001 à 86.906

Ces 1906 obligations désignées par le sort sont remboursables à 105 NF.

SOCIETE ALGERIENNE DE MAGASINS GENERAUX

Société Anonyme au Capital de : 1.000.000 NF.

Siège Social : Rue de Beauvais - Alger

Emission obligataire 1958 - Convention des obligations

Il est rappelé aux porteurs d'obligations émises en 1958 que, conformément aux décisions de l'Assemblée générale extraordinaire du 7 juillet 1958 ils ont la faculté d'opter pour la conversion en actions de tout ou partie des titres qu'ils détiennent et ce aux conditions ci-après :

— le délai d'option s'étend du 1^{er} juillet au 30 septembre 1963

— la conversion se fera par échange d'une obligation de 100 NF contre une action de 100 NF nominal, jouissance 1^{er} juillet 1963, coupon n° 4 et suivants attachés.

— les souscriptions seront reçues aux guichets de la société ainsi qu'à ceux des établissements bancaires ci-dessous :

— Banque industrielle de l'Afrique du Nord, Succursale de Paris - 26, avenue de l'Opéra ;

— Banque industrielle de l'Algérie et de la Méditerranée Agence centrale d'Alger - 4, boulevard Mohamed V — Alger.

MARCHES

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Alimentation en eau potable de la région Algéroise et du Sahel — Aménagement pour refoulement à la cote (97) KOUBA

3^{ème} lot : Génie civil

Un appel d'offres est ouvert en vue de la réalisation des travaux suivants :

- exécution du poste de 60 kv avec tour de décuage ;
- exécution du poste de 3 kv avec la salle des tableaux et la salle des commandes.
- exécution de la nouvelle usine ;
- exécution du local de stérilisation ;
- exécution des caniveaux extérieurs.

Les entrepreneurs intéressés par ces travaux devront adresser leur demande accompagnée de leurs références, avant le 15 juin 1963, à M. Grandin Jean, ingénieur de l'arrondissement de l'hydraulique et de l'équipement rural, 225 boulevard Bougara Si M'Hamed à El-Blar.

Les entrepreneurs admis à prendre part à l'appel d'offres seront avisés ultérieurement et directement et recevront tous documents utiles pour présenter leurs propositions.

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Affaire n° B. 10 P

Un appel d'offres ouvert est lancé pour l'opération de construction d'un centre de formation professionnelle des adultes à l'Arba.

Cet appel d'offres portera sur les lots ci-après :

Gros œuvre - maçonnerie - étanchéité - menuiserie - fermetures - plomberie - sanitaire - ferronnerie - électricité - peinture - vitrerie.

Dont le coût approximatif est évalué à : 1.110.000 NF.

Base de l'appel d'offres :

Les propositions pourront être remises par une seule entreprise ou par un groupement vertical d'entreprises.

Présentation des offres.

Les entrepreneurs pourront recevoir, contre paiement des frais de reproduction, les dossiers nécessaires à la présentation de leur offre en en faisant la demande à : MM. Louis Regeste - Pierre Bouguin - Robert Csali architectes D.P.L.G. 5, rue Des fontaines Alger.

Les offres pourront être adressées par la poste, sous pli recommandé à : M. l'ingénieur en chef de la circonscription des travaux publics et de l'hydraulique d'Alger, 14, boulevard Colonel Amirouche, 14 Alger, ou déposées dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef précité, contre récépissé.

La date limite de réception des offres est fixée au 18 juin 1963 à 17 heures.

Les dossiers peuvent être consultés dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef ou des architectes susnommés.

Le délai pendant lequel les entreprises seront engagées par leurs offres est fixé à 90 jours.

Un appel d'offres ouvert est lancé pour l'opération :

Affaire n° E 1631 Z

Ecole Nationale d'Ingénieurs de Maison-Carrée - Extension.

Cet appel d'offres porte sur les lots ci-après :

1 ^{er} lot — Gros-œuvre : estimation	1.020.000 NF
2 ^{ème} lot — Menuiserie bois : estimation	59.000 NF
3 ^{ème} lot — Plomberie sanitaire : estimation ..	99.000 NF
4 ^{ème} lot — Peinture vitrerie : estimation	174.000 NF

Les entrepreneurs pourront recevoir contre paiement des frais de reproduction les dossiers nécessaires à la présentation de leur offre en en faisant la demande au reproducteur de plan M. Hofer 4, rue Voinot Alger, téléphone : 66-04-29.

La date limite de réception des offres est fixée au 15 juin 1963 à 17 heures, elles seront adressées à : M. l'ingénieur en chef du service des travaux d'architecture 135, rue Didouche Mourad, Alger.

Les offres pourront être adressées par poste sous pli recommandé ou déposées dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef précité contre récépissé.

Les dossiers pourront être consultés dans les bureaux de l'ingénieur en chef et de M. Baschiera architecte D.P.L.G., cité Fougeroux, Bâtiment 5 - cage N Air de France, Alger 7ème.

Le délai pendant lequel les candidats seront engagés par leurs offres est fixé à 90 jours.

MISE EN DEMEURE D'ENTREPRENEURS

L'entreprise d'électricité « Caruana Robert » demeurant à Oran, 20, rue Beauregard titulaire du marché n° 64-61 approuvé le 24 novembre 1961 sous le n° 281 TP/SA relatif à l'exécution des travaux désignés ci-après :

— Construction d'un centre d'hospitalisation pour tuberculeux à Tizi-Ouzou 2ème étape - Lot électricité - est mise en demeure d'avoir à reprendre l'exécution des dits travaux dans un délai de vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au *Journal officiel*.

Faute par l'entrepreneur de satisfaire à cette demande dans le délai prescrit, il sera fait application des dispositions de l'article 14 de l'ordonnance n° 62-016 du 9 août 1962.

L'entreprise d'électricité « Caruana Yvon » demeurant à Tizi-Ouzou, cité du Cadi Bt E, titulaire du marché n° 6-62 approuvé le 6 mars 1962 sous le n° 19.071 relatif à l'exécution des travaux désignés ci-après :

— Construction d'un centre pénitentiaire à Tizi-Ouzou - 5ème lot - électricité - est mise en demeure d'avoir à reprendre l'exécution des dits travaux dans un délai de vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au *Journal officiel*.

Faute par l'entrepreneur de satisfaire à cette demande dans le délai prescrit, il sera fait application des dispositions de l'article 14 de l'ordonnance n° 62-016 du 9 août 1962.

La Sté. Martinez Frères, demeurant 38, rue St-Claire Deville Oran et faisant élection de domicile 38, rue St-Claire Deville Oran, titulaire du marché n° B. 40-61 approuvé le 16 juin 1961 par M. l'ingénieur en chef de la circonscription des travaux publics et de l'hydraulique d'Oran, relatif à l'exécution des travaux de construction de logements (1er lot) de douaniers Arzew 6 affaire F. 106. C. Chapitre 11.86 opération 86.31 1. 21. 09 03 est mise en demeure d'avoir à reprendre l'exécution des dits travaux dans un délai de vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au *Journal officiel*.

Faute par l'entrepreneur de satisfaire à cette demande dans le délai prescrit, il sera fait application des dispositions de l'article 14 de l'ordonnance n° 62-016 du 9 août 1962.

M. Ruvira et Cie demeurant 43, rue Cavaignac Oran, et faisant élection de domicile 43, rue Cavaignac Oran, titulaire du marché n° 44-61 approuvé le 20 juin 1961 par M. l'ingénieur en chef de la circonscription des travaux publics et de l'hydraulique d'Oran relatif à l'exécution des travaux de 5ème lot construction de logements de douaniers à Arzew affaire F. 106 C. Chapitre 11.86 opération 86 31 1 09 03, est mis en demeure d'avoir à reprendre l'exécution des dits travaux dans un délai de vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au *Journal officiel*.

Faute par l'entrepreneur de satisfaire à cette demande dans le délai prescrit, il sera fait application des dispositions de l'article 14 de l'ordonnance n° 62-016 du 9 août 1962.

Les établissements Lacarel et Serville, demeurant à Oran, 11, avenue des Frères Mercadier et faisant élection de domicile 11, avenue des Frères Mercadier Oran, titulaires du marché n° B. 41-61 approuvé le 19 juin 1961 par M. l'ingénieur en chef de la circonscription des travaux publics et de l'hydraulique d'Oran, relatif à l'exécution des travaux de 2ème lot logements de douaniers à Arzew affaire F. 106 C. Chapitre 11.86 opération n° 86 31 1-21 09 03, sont mis en demeure d'avoir à reprendre l'exécution des dits travaux dans un délai de vingt jours à compter de la publication du présent avis au *Journal officiel*.

Faute par l'entrepreneur de satisfaire à cette demande dans le délai prescrit, il sera fait application des dispositions de l'article 14 de l'ordonnance n° 62-016 du 9 août 1962.

M. Amchin André, entrepreneur de travaux publics à Aïn-Bessem est mis en demeure d'avoir, dans le délai de vingt jours à compter de la notification du présent avis à reprendre les travaux de construction de l'école 2 classes 1 logement qu'il s'est engagé à exécuter par marché approuvé le 17 mai 1963 sous le n° 23.

Faute par cette entreprise de se conformer aux prescriptions ci-dessus, les travaux seront poursuivis en ses lieu et place, risques et périls, conformément à la législation en vigueur au 30 juin 1962 par l'administration contractante qui pourra utiliser jusqu'à l'achèvement des travaux, le matériel nécessaire à cet achèvement et appartenant à l'entreprise défaillante.

La présente mise en demeure insérée au *Journal officiel* restera aux frais de l'entreprise dont s'agit.

M. Amchin, demeurant à Aïn-Bessem, titulaire du marché n° 60-61 RPO approuvé le 22 juin 1961, relatif à l'exécution des travaux ci-après :

— Construction d'un hôtel des postes à Bir-Rabalou (lot unique), est mis en demeure d'avoir à reprendre l'exécution des dits travaux dans un délai de vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au *Journal officiel*.

Faute par l'entrepreneur de satisfaire à cette demande dans le délai prescrit, il sera fait application des dispositions de l'article 14 de l'ordonnance n° 62-016 du 9 août 1962.

MM. Atlani et Guedj, entreprise de menuiserie, ayant fait élection de domicile 6, rue Lavigerie à Sétif, titulaire du marché du 20 mars 1961, approuvé le 25 avril 1961 par M. le préfet de Sétif, relatif à l'exécution des travaux ci-après :

— Construction de 10 classes et 6 logements 2ème lot - Menuiserie, sont mis en demeure d'avoir à reprendre l'exécution des dits travaux dans un délai de vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au *Journal officiel*.

Faute par l'entrepreneur de satisfaire à cette demande dans le délai prescrit, il sera fait application des dispositions de l'article 14 de l'ordonnance n° 62-016 du 9 août 1962.

MM. L. Colongner et J. Martin, architectes domiciliés précédemment à Tiaret, actuellement, 19, rue Just Veillat à Châteaux Roux (Indre, France) sont mis en demeure de reprendre la mission objet du contrat avec l'office public d'H.L.M. pour le département de Tiaret, relative à la construction de 100 logements type « Million » à Vialar dans un délai de vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au *Journal officiel*.

Faute par eux de satisfaire à cette demande dans le délai prescrit, il sera fait application des dispositions de l'article 14 de l'ordonnance n° 62-016 du 9 août 1962.